

COMPTE-RENDU

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Présents : Pierre Jégu ; Yves Martin ; Yann Le Gall ; Marie-Paule Desprès ; Eugène Maloeuvre ; Olivier Monharoul ; Patrick Henry ; Françoise Lacheron ; Joël Feildel ; Malik Oumohand ; Bénédicte Vallois ; Noël Lebreton ; Joseph Bodin ; Patrick Savouré ; Jean-Luc Perdriel ; Marie-Jo Bouvry ; Marie-Noëlle Blanchard ; Damien Gasnier ;

Excusés : Michel Jolys ; Jean-Luc Peaudeau

Absent : Jean Poirier ; Xavier Boudet

Secrétaire de séance : M. Olivier Monharoul

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

I. Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux

Chaque année, le Collège St Joseph acquitte une participation financière en contrepartie de l'utilisation des équipements sportifs communaux en vertu d'une convention tripartite Conseil général / Commune/ Collège. Pour l'année scolaire 2008/ 2009, la contribution du collège s'élève à 3 473, 92 €. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de ladite convention.

II. Tarifs cantine scolaire

L'assemblée délibérante a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux tarifs de la cantine scolaire qui s'appliqueront à partir de la prochaine rentrée scolaire comme suit :

- ✓ Repas enfant : 2,85 € (+ 1,78%)
- ✓ Repas adulte : 5,30 € (+ 1,92%)

Il est rappelé que le prix moyen d'un repas est de 5,75€.

III. Tarifs garderie périscolaire

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire fixés comme suit :

Par semaine, le matin : 2,50 €
Par semaine, le soir : 2,90 €
Par semaine, matin et soir : 5,10 €

Par jour, le matin : 0,80 €
Par jour, le soir : 0,90 €
Par jour, matin et soir : 1,60 €

Ces tarifs s'appliqueront à partir de la prochaine rentrée scolaire.

IV. Règlement intérieur des salles de sports de la commune

La réhabilitation de la salle omnisports, dont les travaux s'achèvent prochainement, conduit à mettre en place un règlement intérieur relatif à l'utilisation des salles de sports communales afin de pérenniser ce type d'équipement. Tout usager de ces salles devra se conformer aux prescriptions édictées en son sein.

Après avoir été amendé, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur d'utilisation des salles de sport de la commune.

V. Acquisition de la parcelle YV n° 113, rue du ver ger

En vue de mener une politique foncière cohérente sur le territoire de la commune et afin de préparer les futurs projets d'équipements, la commune avait engagé des négociations avec Melle PRIME pour l'acquisition de la parcelle YV 113 dont elle est propriétaire. Cette parcelle représente une surface de 1 ha 71a 80ca.

Melle PRIME a consenti à vendre son terrain amiablement moyennant un prix de 11 000 €.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de la parcelle YV 113 dans les conditions fixées ci-dessus.

VI. Vente de délaissés de chemins ruraux

L'article L 161-10 du code rural autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public. La commune ayant reçu un certain nombre de demandes pour l'acquisition de ce type de chemins, l'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité le lancement de la procédure de cession de ces chemins pour lesquels une enquête publique sera prochainement organisée.

Ces chemins ruraux sont les suivants :

- ✓ Chemin rural n° 148 (La Primaudière)
- ✓ Chemin rural n° 14 (La Boulière)
- ✓ Chemin rural n° 134 (La Prouverie)
- ✓ Chemin rural n° 77 (La Rimbélière)
- ✓ Chemin rural n° 125 (La Brosse)
- ✓ Chemin rural XR n° 40 (La Dordonnière)
- ✓ Chemin rural n° 3 (Le Haut Boulay)

Se sont portés acquéreurs pour ces chemins et dans le même ordre :

- ✓ M. André CHERRUAULT (La Métrie)
- ✓ M. et Mme Olivier MONHAROUL (La Boulière)
- ✓ M. et Mme Wilfried RENOU (La Prouverie)
- ✓ M. et Mme Laurent MALOEUVRE (La Rimbélière)
- ✓ M. Jean-Claude HOUSSAIS (La Brosse)
- ✓ M. Pierrick BODIN (Le Haut Boulay)
- ✓ M. Gilles GOURHAND (La Dordonnière)

M. O. MONHAROUL et M. MALOEUVRE n'ont pas pris part au vote.

VII. Echange de parcelles Commune / Cts BODIN

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC dite du Bocage, la commune doit encore acquérir un certain nombre de parcelles en vue de pouvoir procéder aux opérations d'aménagement. C'est à ce titre que des négociations ont été engagées avec les époux BODIN pour l'acquisition de leur parcelle cadastrée section WB n° 23 représentant une surface de 3a 95ca. En échange, la commune leur céderait une surface équivalente sur la parcelle cadastrée section WB n° 168. La commune s'est engagée en outre à indemniser les époux

BODIN à hauteur de 3 000 € pour leur abri et prendra à sa charge les frais de bornage et d'acte.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé les conditions de l'échange telles que fixées ci-dessus.

VIII. Vente des parcelles AB 453 et AB 501 au profit de la SCI Rénov'Loc

Le contrat de bail (locaux à usages commerciaux) au profit de la Société Nouvelle Donne dont M. DAVID est le gérant ayant expiré au 30 juin 2009, ce dernier a été sollicité afin de savoir s'il était intéressé par l'acquisition des bâtiments et terrains sur lesquels se trouve sa société. M. DAVID a confirmé son intérêt par un courrier en date du 26 mai 2009.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- ✓ Capital restant dû au 30 juillet 2009 : 48 010,90 €
- ✓ Prix des parcelles AB 453 (1 967 m²) et AB 501 (174 m²) : 85 000 € (estimation des services des domaines)

Le remboursement anticipé par la commune du prêt souscrit dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment relais entraînant le versement d'une indemnité compensatrice au profit de la banque, il est proposé à M. DAVID d'inclure cette indemnité dans le prix de vente afin de ne pas faire supporter de prix subséquents à la charge de la commune (960,22 €)

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé les conditions de la vente fixées ci-dessus.

IX. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs a été modifié en transformant à compter du 1^{er} septembre 2009 :

- ✓ Un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles, temps non complet 32/35^{ème} en un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles, temps non complet 31/35^{ème}.

X. Virement de crédits

Un besoin d'équipement (8 tables et chaises) est nécessaire à partir de la prochaine rentrée scolaire au profit de l'école maternelle publique.

Ces dépenses n'ayant pas été inscrites au budget primitif 2009, il convient de procéder à un virement de crédit comme suit :

- ✓ Compte des dépenses imprévues (020) : - 1 040 € TTC
- ✓ Achat de mobilier (article 2184) : 1 040 € TTC

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le virement de crédits ci-dessus.

Questions diverses

- Retour sur la présentation effectuée par les services de la Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées », sur le rôle, le fonctionnement et les compétences de cette dernière.
- ZAC du Bocage : point sur l'état d'avancement dans l'acquisition des différents terrains.
- Petite enfance : D. GASNIER s'interroge sur les entretiens qui devaient être menés avec les assistantes maternelles dans le cadre de la réflexion sur les capacités d'accueil de la petite enfance sur la commune actuellement en cours. E. MALOEUVRE lui répond que ces différents entretiens individuels se dérouleront à partir de septembre.

- Espaces verts : D. GASNIER s'interroge également sur l'entretien des espaces verts sur la commune. Certaines zones de la commune lui semblent « délaissées ». Y. LE GALL lui répond qu'un gros travail a été entrepris pour rattraper le retard en matière d'entretien des espaces verts mais que cela demandera du temps avant d'enclencher un cercle vertueux.
- Projet de Maison médicale : information sur la prochaine date de réunion prévue le 9 juillet 2009 avec le Pays de Vitré, L'URCAM (Union Régionale de la Caisse d'Assurances Maladie) et l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux).
- PN 10 La Boulière : M. le Maire a lu aux membres de l'assemblée le compte-rendu de la dernière réunion du 19 juin 2009 qui s'est tenue entre les services de la Préfecture, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Réseau Ferré de France et la commune notamment. Un planning a ainsi été fixé.
- Rappelle de la date de l'inauguration de la salle omnisports : Samedi 29 août 2009 à 11H.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

Mardi 1^{er} septembre, 20h30

Mardi 13 octobre, 20h30

Mardi 17 novembre, 20h30

Mardi 22 décembre, 20h30

Le 10 juillet 2009

**diffusion au Conseil Municipal*

Le Maire,
Pierre JÉGU